



Synthèse Situation énergétique Corse – mai 2019. CFE-CGC & UNSA Energie

La Corse se trouve actuellement à la croisée des chemins pour tourner la page des outils du siècle dernier, et mettre en place des moyens modernes pour accompagner la « transition énergétique ».

L'actuelle PPE de Corse répond à l'ensemble de ces problématiques, en adoptant un schéma sécurisant pour l'alimentation électrique des clients, avec l'énergie thermique la moins polluante possible, l'accès au Gaz Naturel et la production locale (ENR et Thermique), donc l'emploi local.

En effet, la production thermique est et sera encore pendant plusieurs décennies indispensable pour éviter les risques de coupure comme en 2005, ou sous d'autres formats, car une crise ne fait pas l'autre... Les crises sont toujours différentes sont toujours dues à la fragilité du système électrique, souvent en raison de retard d'investissement.

La PPE intègre une production thermique permettant d'envisager l'avenir sereinement, avec un saut qualitatif immédiat, en fait un rattrapage :

- La PPE **n'est pas surdimensionnée en Thermique** (les puissances demeurent proches de celles actuellement disponibles, mais beaucoup plus performantes en rendement d'exploitation (économique et écologique).
- Elle apporte le **Gaz Naturel**, comblant ainsi un retard historique en Corse.
- Elle permet de gérer la **transition énergétique et ses aléas**.
- Elle **préserve l'emploi en Corse**.
- Elle préserve l'**indépendance électrique de la Corse**, que nos voisins délésteraient.

La PPE de Corse a été votée par l'Assemblée de Corse à l'unanimité moins une abstention le 29 octobre 2015. Puis validée par l'Etat, le décret n°2015-1697 relatif à la PPE pour la Corse a été signé par le Premier Ministre et la Ministre du Développement Durable et de l'Energie, et publiée au Journal Officiel le 20 décembre 2015.

Si le statut « ZNI » conduit à associer la Collectivité à l'Etat pour l'élaboration de la PPE, au final validée par l'Etat, **la réalisation de la PPE n'est pas du ressort de la Collectivité de Corse** : la compétence énergétique de la collectivité territoriale de Corse se limite aux ressources locales énumérées (CGCT), excluant de facto les ressources fossiles, et pour des moyens de production dont la puissance n'excède pas de 8 MW.

Or c'est bien dans la réalisation de la PPE, au niveau de l'Etat, que le bât blesse :

- L'Etat n'a engagé aucun appel d'offre pour la construction de la petite conduite de Gaz Naturel (40 cm de diamètre) entre Lucciana et Ajaccio.
- L'Etat n'a engagé aucun appel d'offre pour la mise en place de la barge GNL (Gaz Naturel Liquéfié) à Lucciana.
- L'Etat, par son organisme d'application des financements, la CRE, n'a pas mis en place la délibération pour financer la centrale d'Ajaccio.

CFE-CGC UNSA ENERGIE CORSE , 2^{ème} O. Syndicale nationale, 3^{ème} O. S. de Corse

☎ 0603295286 📠 0495297160...✉.CORSE-CFE-CGC@EDFGDF.FR



- L'Etat traîne pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale, nécessaire d'ici mi juin pour la centrale d'Ajaccio.

Si la PPE est altérée sur la partie électrique, seule finalisée contrairement au transport, les 3 ans écoulés seront autant de retard pour un autre projet de centrale. Quid de 2023 ??? Une fragilité, des crises et de la pollution : Lourde responsabilité pour l'Etat ! La recherche d'un prétexte local ou d'une zizanie sur une PPE voté unanimement s'analyse à nouveau comme un piège.

Annexe 1 : La PPE de Corse n'est pas surdimensionnée en Thermique.

Les puissances des centrales thermiques demeurent proches de celles actuellement disponibles depuis 2014 :

Vazzio actuel (132 MW), Tac Vazzio (20 MW), 3 anciennes TACS Lucciana (65 MW) ferment (-217 MW), remplacées par la nouvelle Centrale Cycle Combiné Gaz (CCG) : 250 MW. Soit un écart de 30 MW pour passer probablement plus que les 30 prochaines années. Car chaque investissement de ce type dure souvent 15 ans de plus que prévu. On peut le vérifier tant pour l'ancienne centrale de Lucciana que pour l'ancienne centrale du Vazzio.

Le système électrique Corse a besoin d'injection d'électricité sur le Grand Ajaccio. Le maillage du transport n'apporte pas seul la sécurité électrique nécessaire. Depuis plus de 20 ans de nouveaux réseaux de transport électrique Très Haute Tension ne sont plus construits sur le continent car ils sont rejetés par les populations (paysage).

Qui pourrait imaginer construire des nouveaux réseaux Très Haute Tension de bouclage en Corse ? Alors que les réseaux de transport gaz se construisent toujours sur le continent et se développent car il représentent une gêne minimale une fois qu'ils sont en service sous terre. Une réalité que la Directrice de l'Energie feint d'ignorer.

Besoin d'Energie : les ordre de grandeur demeurent incontournables, avec le transport pris en compte, c'est un doublement électrique en l'état actuel :

Divers processus de prévisions aléatoires permettent de faire bouger de 10 ou 15% la puissance prévisionnelle d'un ouvrage. Mais les turbines ne se vendent pas aux mégawatts à la pièce comme des tomates au marché. Le dimensionnement actuel correspond à des outils industriels disponibles qui ne se redimensionnent pas à la petite semaine.

Si l'on peut imaginer des progrès sur les économies d'énergie électrique pour le bâtiment* et sur la production d'électricité renouvelable par rapport aux récentes prévisions qui avaient conduit à la PPE en vigueur, il faut également tenir compte de la nécessité de basculer vers l'énergie électrique l'ensemble des consommations liées au transport à l'horizon 2050. Les voitures, puis le train et les camions... C'est la seule solution pour convertir le transport à une énergie propre locale et autonome.

Les carburants pour le transport représentent 42% de l'énergie consommée en Corse, ce qui est l'équivalent du total des besoins en énergie primaire pour la production électrique. Que les « véhicules » électriques soient alimentés par des caténaires comme le train, ou par



des batteries comme les voitures et les camions, au final le résultat est le même **il faut doubler la production électrique pour intégrer le transport propre dans la PPE.**

L'hydrogène n'existe pas à l'état pur dans la nature, il faut le **fabriquer avec de l'électricité**, comme recharger une batterie, **il restitue moins d'électricité qu'il n'en consomme.**

Remettre en cause au bout de 3 ans un projet qui met 6 ans à se construire, c'est rendre impossible tout projet. Le blocage de l'Etat rend la situation très grave, surtout en cas de modification de la PPE : C'est la crise lancinante à partir de 2023, et des moyens de production « de fortune », à mauvais rendement et forte pollution qui nous guettent.

Maquiller en « écologie » le refus d'investir n'est pas que malhonnête, c'est irresponsable ! C'est un piège... Encore un. La PPE doit être enrichie du volet transport, qui imposera donc de renforcer les économies d'électricité pour éviter une croissance trop forte de la demande. **La PPE Electrique ne doit pas être altérée, car l'indécision et la remise en cause constituent une décision de fait, la pire ici !**

Annexe 2 le Gaz Naturel comble un retard historique en Corse.

Le Gaz Naturel, un peu d'histoire : au lendemain de la guerre le gaz de ville était produit à partir de charbon en bien des endroits du territoire. Petit à petit les gaz de charbon ont été remplacés aux frais du service public par le gaz naturel sur le territoire continental. La Corse n'a pour l'instant pas été intégrée dans ce mouvement. Le gaz de charbon a juste été remplacé dans les années 60 par des stockages de propane et de butane qui sont mélangés à de l'air pour recopier les caractéristiques du gaz de charbon dans les brûleurs des clients. Un type de gaz pour lequel très peu de matériels sont disponibles car nous en sommes les derniers consommateurs...

Une des conséquences de cette situation est que les ajacciens comme les bastiais payent leur gaz deux fois plus cher que les marseillais.

L'accès au gaz naturel permettrait avec la régulation adaptée à la péréquation tarifaire de mettre un terme à cette injustice historique.

Au-delà des concessions d'Ajaccio et de Bastia l'arrivée du gaz naturel est justifiée par la consommation des centrales électriques qui en absorberaient 95 %.

L'infrastructure gazière de la PPE, barge et gazoduc, représente un investissement de l'ordre de cinq à 600 millions d'euros sur plus de 30 ans.

Force est de constater que l'État a déployé des efforts importants pour rechercher des difficultés de réalisation mais n'a rien engagé pour mettre en œuvre et accompagner les industriels.

À présent les propositions de l'État sont encore plus incohérentes car il suggère de remplacer le gazoduc par un stockage sous-marin près d'Ajaccio ce qui représente 2 milliards d'investissements dans une structure longue à construire (12 ans) qui comporte une partie émergée de l'ordre de 10 m de haut avec une torchère de l'ordre de 90 m de haut. Nous sommes loin d'un dispositif invisible et propre contrairement à un gazoduc souterrain. Cette



alternative proposée par surprise ressemble fort à une diversion maquillant l'abandon du gaz naturel pour la Corse.

Le projet d'alimentation en Gaz Naturel de la Corse permettrait un gain annuel de plus de 300 000 Tonnes de CO₂, et des dizaines de tonnes de particules et de soufre.

Alors que le gouvernement jure que la hausse des taxes sur le Gazole et l'essence est purement motivée par la lutte contre les particules et l'effet de serre (soit 3 milliards d'Euros de ponctions fiscales supplémentaire par an) ; ce même gouvernement fait trainer l'alimentation des centrales électriques de Corse en Gaz Naturel : un investissement représentant 2 mois de ces « sur taxes », et permet aussi des économies sur le fuel.

Le gouvernement fera-t-il enfin preuve de cohérence en débloquant les chantiers Gaz, au lieu de tourner en rond à la recherche d'obstacles, et non de solutions ? Adopter les mêmes recettes que pour les autres ouvrages de production électrique tombe sous le bon sens : **Rémunérer intégralement l'investissement par abonnement (taux garanti commun aux autres ouvrages de la chaîne de production)**. Et vendre le gaz au cout marginal de la molécule pour les particulier : **péréquation avec Marseille (CSPEG) !**

Le respect de la PPE demeure la clé de voute d'une étape importante pour combler un retard historique injuste.